

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2025**

Délibération n°2025.12.203.B

Maison du tourisme 71 rue Hergé à Angoulême : demande de subventions

LE QUATRE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 28 novembre 2025

Secrétaire de Séance: Isabelle MOUFFLET

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **17**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, François ELIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Gérard DESAPHY à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Philippe VERGNAUD à François ELIE,

Excusé(s): Michel ANDRIEUX, Jean-Jacques FOURNIE, Thierry HUREAU, Pascal MONIER

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.12.203.B**

Rapporteur : Monsieur LAVILLE

MAISON DU TOURISME 71 RUE HERGE A ANGOULEME : DEMANDE DE SUBVENTIONS

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : VALORISATION DU TERRITOIRE

Enjeux : [10601 -1) TOURISME]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 8 : Développement d'activités durables dans le tourisme

GrandAngoulême porte actuellement l'ambition de créer un lieu vitrine de l'attractivité touristique et culturelle sur son territoire. Ce projet s'aligne pleinement avec la stratégie qui vise à renforcer les filières à haute valeur ajoutée : ville créative Unesco, image / Bande Dessinée, festivals, patrimoine et savoir-faire locaux, vélo et itinérances douces.

Dans le même temps et en cohérence avec les politiques visant à soutenir les centralités, l'Office de tourisme du Pays d'Angoulême exprime sa volonté de disposer d'un lieu unique, positionné en cœur de ville, à Angoulême.

Situé au 71 bis rue Hergé, cet espace est régulièrement utilisé par la ville d'Angoulême dans le cadre des activités liées à la désignation ville créative Unesco (Pavillon d'Angoulême). Fort de son partenariat avec la ville d'Angoulême et notamment l'association Cap BD Unesco, GrandAngoulême poursuit la volonté de créer un lieu vivant organisé autour d'une programmation inter-filières, riche et variée.

Concrètement, ce projet hybride entend valoriser l'ensemble des offres emblématiques présentes sur le territoire par la mise en avant des filières image / Bande Dessinée, patrimoine, slow-tourisme, oenotourisme. Une place importante sera laissée aux manifestations phares organisées à l'année : Festival international de la Bande Dessinée, Circuit des remparts, Festival du Film Francophone, Gastronomades, par exemple, ainsi qu'aux expositions et évènements liés aux nombreux savoir-faire créatifs locaux qui y sont associés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251204-2025_12_203B-DE

Accusé certifié exécutoire

2
Réception par le préfet : 11/12/2025

Publication : 11/12/2025

Cet espace innovant, modulable et expérientiel s'inscrit donc dans une volonté de fédérer les charentais, acteurs et visiteurs autour des richesses culturelles et touristiques du territoire dans un souci constant de questionner l'offre en fonction de la demande.

Pour ce projet, GrandAngoulême a fait l'acquisition d'un immeuble situé au 71 bis rue Hergé et a obtenu pour cette acquisition une première subvention de l'Etat (DSIL 2025) d'un montant de 451 932,13 €.

Afin de mener à bien la 2^{ème} phase du projet (travaux de réhabilitation et d'aménagement), il est proposé de solliciter le soutien financier de l'Etat et de l'Union Européenne, tel qu'indiqué dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux	839 596,75 €	Etat (tranche 2) - DSIL 2026 sollicitée (32%)	322 808,63 €
Etudes et divers	140 320,13 €	Union Européenne (8%) (en cours)	80 000,00 €
Mobilier d'aménagement	16 195,23 €	Conseil Régional au titre du Contrat 2023-2025 (refusée)	- €
Imprévu	20 000,00 €	Autofinancement (60%)	613 303,48 €
Total des dépenses	1 016 112,11 €	Total des recettes	1 016 112,11 €

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, actualisables en fonction des plans de financement, notamment auprès de l'Etat et de l'Union Européenne.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---